

Conseil d'administration du 07 novembre 2019

Résolution n° 2019 – 22 – CA

Création d'un groupe de travail « Élevage et Prédation »

Le Conseil d'administration,

Vu le plan « élevage et prédation du parc national des Écrins » adopté en 2014 par la résolution n°2014-21-CA,

1. Sur proposition du bureau, décide :

- de créer un groupe de travail ouvert à l'extérieur des membres du conseil d'administration sur la thématique de l'élevage et de la prédation sur le territoire du parc national, cœur et aire d'adhésion ;
- de donner mandat à ce groupe pour établir le bilan annuel du plan élevage et prédation adopté par le CA en 2014 ;
- de donner mandat pour qu'il construise dans un esprit d'étroite association avec les parties prenantes, les actions que l'établissement pourrait mettre en œuvre pour la saison pastorale 2020 ;

2. Décide d'arrêter la composition du groupe comme suit :

- cinq représentants du Conseil d'administration du PNE, sur proposition du directeur
- trois représentants de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, sur proposition de son Président,
- un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, sur proposition de son Président,
- un représentant de chacun des services pastoraux des Hautes-Alpes et de l'Isère (CERPAM et FAI),
- un représentant de chacune des Directions Départementales des Territoires des Hautes-Alpes et de l'Isère,
- un représentant du Conseil scientifique sur proposition de sa présidente,
- un représentant de l'association des bergères et bergers des Alpes du Sud
- un représentant de l'ONCFS,
- un représentant de l'IDELE,
- les chefs de secteur du PNE et les personnels concernés du service Aménagement et développement local.

Fait à Gap, le 7 novembre 2019,

Le président du Conseil
d'administration



Bernard HERITIER

Le directeur



Pierre COMMENVILLE